

JUIN 2017



## RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS ET SUR CELLES DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION AVENIR D'ENFANTS

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016

Déposé à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Éducation,  
du Loisir et du Sport et ministre de la Famille

ISBN : 978-2-550-78643-6  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec) G1A 1A3

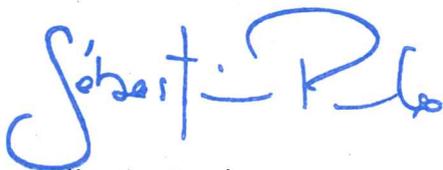
Monsieur le Président

Conformément à l'article 16 de la Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants et modifiant la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel 2015-2016 sur les activités du Fonds pour le développement des jeunes enfants et sur celles de la Société de gestion Avenir d'enfants, qui inclut des documents complémentaires permettant de faire état de l'ensemble des activités découlant du Fonds pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

L'organisation a atteint cette année les cibles qu'elle s'était fixées, notamment en soutenant 139 regroupements locaux de partenaires et 13 instances régionales de concertation en petite enfance totalisant plus de 3 000 organisations mobilisées à l'égard de la petite enfance.

Je tiens à vous souligner le travail constant effectué par le personnel d'Avenir d'enfants, qui fournit un service essentiel d'accompagnement des communautés locales et des promoteurs de projets pour le bénéfice des tout-petits québécois. Je tiens également à remercier les membres du conseil d'administration ainsi que la Fondation Lucie et André Chagnon pour leur engagement à mener à bien cette importante mission et à faire en sorte que chaque enfant puisse arriver à l'école prêt à entreprendre avec succès son cheminement scolaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sébastien Proulx  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
Ministre de la Famille



# CONTENU

Note explicative sur les activités du Fonds  
pour le développement des jeunes enfants  
et de la société de gestion avenir d'enfants

Rapport d'activités 2015-2016 d'Avenir d'enfants

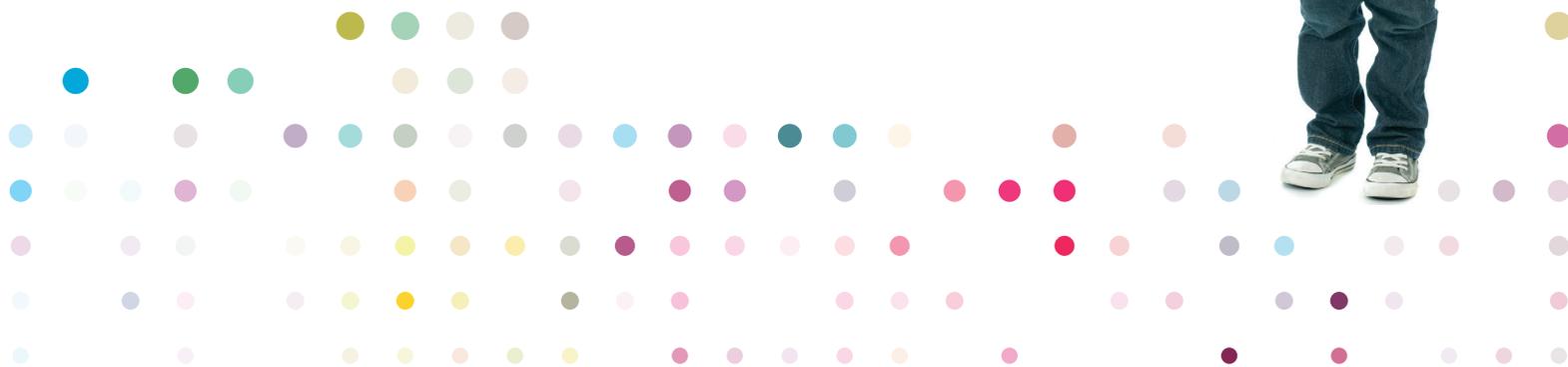
États financiers du Fonds pour le  
développement des jeunes enfants

Modification au protocole d'entente





# NOTE EXPLICATIVE SUR LES ACTIVITÉS DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS ET DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION AVENIR D'ENFANTS





# **ACTIVITÉS DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS ET DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION AVENIR D'ENFANTS**

**Du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016**

---

## **NOTE EXPLICATIVE**

Le Fonds pour le développement des jeunes enfants (« Fonds ») vise à soutenir le développement global des enfants âgés de 5 ans et moins vivant en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité.

Le Fonds est affecté au financement d'activités, de projets et d'initiatives visant à :

- 1) favoriser, le plus tôt possible et de concert avec les parents, le développement global de ces enfants, et ce, tant sur le plan physique que sur les plans psychologique, cognitif, langagier, social et affectif;
- 2) soutenir les parents, dès la grossesse, en leur procurant les outils les plus susceptibles de contribuer au développement de leur enfant;
- 3) soutenir l'innovation de même que l'acquisition et le transfert de connaissances en ces matières.

Déposé à l'Assemblée nationale en mars 2009, le projet de loi n° 7 instituant le Fonds a été sanctionné le 30 septembre 2009. La Société de gestion du Fonds, maintenant nommée Avenir d'enfants (AE), a été créée le 15 octobre 2009. Puis, en décembre 2009 fut adopté le décret de mise en œuvre du Fonds et celui concernant l'octroi de la subvention à AE. Le financement annuel de cet organisme autonome est constitué, d'une part, de 15 M\$ accordé par le Gouvernement du Québec et provenant de la taxe sur les produits du tabac et, d'autre part, de 25 M\$ provenant de la Fondation Lucie et André Chagnon (Fondation), ce qui totalise 400 M\$ sur dix ans.

En avril 2010, AE a donné le coup d'envoi de ses activités. Sa principale stratégie d'intervention s'appuie sur la mobilisation des communautés locales. Les regroupements locaux de partenaires (RLP), composés d'organismes communautaires, de services de garde, d'écoles et de commissions scolaires, d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de municipalités, planifient, réalisent et évaluent des plans d'action triennaux visant le développement global des tout-petits et le bien-être des familles.

La seconde stratégie d'intervention vient en appui à la mobilisation locale et permet de soutenir des projets en matière de partenariats et d'innovation, notamment ceux visant la conception d'un outil, l'adaptation d'une bonne pratique ou l'instauration d'un projet-pilote. Les promoteurs admissibles sont la communauté scientifique de même que les organismes issus des réseaux communautaires, de l'enseignement, des services de garde et de la santé et des services sociaux reconnus à titre d'instituts universitaires ou de centres affiliés universitaires.

D'autres initiatives ont également vu le jour pour renforcer l'intervention des RLP. Ainsi, AE soutient la coordination d'instances régionales de concertation en petite enfance et la participation des organismes communautaires Famille. AE déploie également une stratégie en partenariat avec les nations autochtones.

L'article 16 de la Loi instituant le Fonds et modifiant la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie édicte que :

« Le ministre de la Famille dépose à l'Assemblée nationale, pour chaque année financière, un rapport sur les activités du fonds et sur celles de la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants et de tout autre organisme à qui le ministre verse des subventions ou des contributions pour les fins visées aux articles 1 et 2. Ce rapport doit notamment comprendre une liste des activités, des projets et des initiatives financés et faire état, le cas échéant, des modifications apportées au protocole d'entente de partenariat conclu entre le ministre de la Famille et la Fondation Lucie et André Chagnon. »

## **DOCUMENTS DÉPOSÉS**

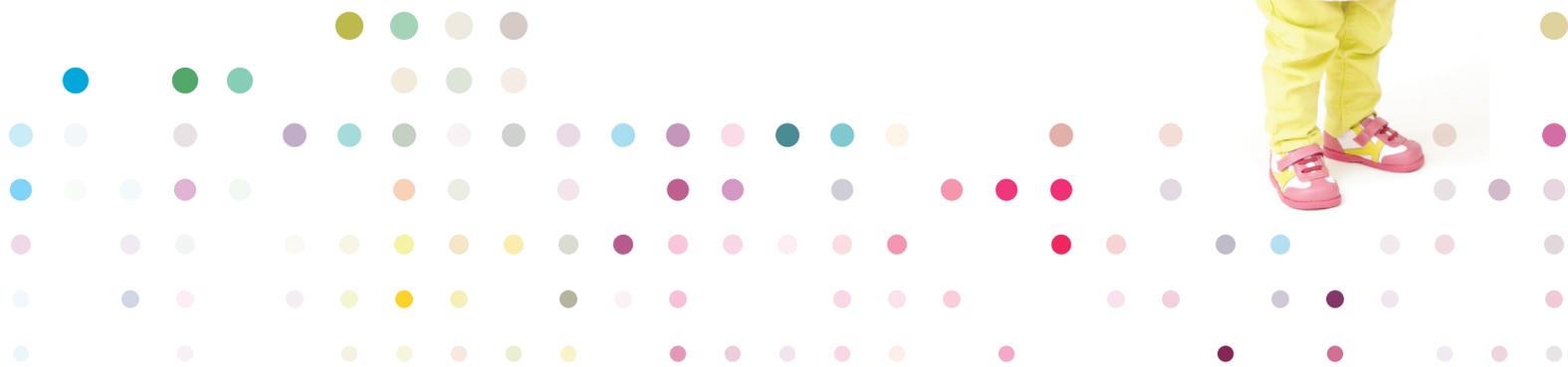
Tel que le requière la Loi instituant le Fonds, le ministère de la Famille (Ministère) dépose le rapport annuel 2015-2016 d'AE faisant état des activités réalisées par la Société de gestion et des décisions d'octroi auprès des RLP et des promoteurs de projets en partenariat et innovation pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

Le Ministère dépose également le bilan des états financiers du Fonds, c'est-à-dire le bilan des actifs, des passifs et des surplus cumulés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

## **MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE**

Une modification au protocole d'entente de partenariat a été conclue en décembre 2016 entre le ministre de la Famille et la Fondation pour valoir à compter du 2 novembre 2016 afin de procéder à deux ajustements. Le premier consiste à ajouter une année de plus au partenariat, sans injection de fonds supplémentaires, afin que celui-ci se termine le 30 septembre 2020. Cette année supplémentaire permettra aux RLP d'effectuer une meilleure transition vers la fin du partenariat en distribuant le financement qu'ils recevront en 2019 sur deux ans. Le deuxième ajustement permet à la Fondation de reconduire la réalisation de la campagne sociétale *Naître et grandir* en 2017-2018 et 2019-2020. Pour ce faire, les deux partenaires ont convenu de diminuer à nouveau la contribution de la Fondation de 2,5 M\$ par année pour ces deux années financières.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015-2016 D'AVENIR D'ENFANTS





# AVENIR D'ENFANTS

POUR QUE CHAQUE ENFANT ARRIVE À L'ÉCOLE  
PRÊT À ENTREPRENDRE AVEC SUCCÈS SON CHEMINEMENT SCOLAIRE



**Rapport d'activités déposé au ministère de la Famille**

1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016



**AVENIR D'ENFANTS**  
DES COMMUNAUTÉS ENGAGÉES

# TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.....	2
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	3
LA MISSION.....	4
LA VISION.....	4
LES VALEURS .....	4
LES ENJEUX STRATÉGIQUES .....	4
1. La reconnaissance de l'importance d'agir tôt dès la grossesse et tout au long de la petite enfance.....	4
2. La mise en œuvre de stratégies visant à joindre plus efficacement les familles vivant en situation de pauvreté. ....	5
3. La mobilisation durable des acteurs à l'égard de la petite enfance.....	6
LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2015-2016.....	6
LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES .....	7
LE SOUTIEN AUX INSTANCES RÉGIONALES .....	10
LE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE .....	10
LES PROJETS EN PARTENARIATS ET INNOVATION .....	11
LES PROJETS AVEC LES NATIONS AUTOCHTONES .....	12
Soutien aux communautés des Premières Nations (2012-2018).....	12
Autochtones en milieu urbain .....	14
Communautés inuites .....	14
ANNEXE 1 : TABLEAUX DES OCTROIS FINANCIERS .....	15
Regroupements locaux de partenaires .....	15
Partenariats avec les nations autochtones .....	20
Projets en Partenariats et innovation (projets en cours) .....	21
Projets en Partenariats et innovation (projets terminés) .....	22
Instances régionales .....	23
Projets en Alliances stratégiques, valorisation et communication .....	23
Organismes communautaires famille (article 4.8) .....	24
ANNEXE 2 : ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS .....	25

## MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année 2015-2016 se révèle une année marquante pour Avenir d'enfants. Elle constitue la sixième année d'un mandat de dix ans visant à créer un vaste mouvement social en faveur de nos tout-petits québécois et à réaliser de grands progrès dans ce secteur. Nous avons atteint nos objectifs de déploiement et pouvons désormais nous appuyer sur près de 3 000 organisations qui sont, tout comme nous, convaincues de l'importance d'agir de façon intensive et coordonnée auprès des tout-petits. C'est fort de ce vaste réseau d'acteurs que nous entamons la prochaine phase, celle ayant comme objet de réaliser des changements durables et de récolter le fruit de nos efforts collectifs.

Au Québec, on compte près d'un demi-million d'enfants âgés de 0 à 5 ans. Ces petits ne naissent pas tous avec des chances égales. Ils grandissent dans des milieux variés. L'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) révélait en 2012 qu'un enfant sur quatre commence la maternelle avec des retards sur le plan de son développement. Et en milieu défavorisé, cette proportion augmente à un enfant sur trois. Un tel bilan n'a rien de réjouissant et il faut redoubler d'efforts afin de renverser la tendance!

Pour y arriver, il n'existe pas de recette miracle. On connaît bien, cependant, les conditions à mettre en place pour pouvoir changer les choses, et ce, de façon durable. D'une part, l'ensemble des décideurs et acteurs-clés de la société doivent se sentir concernés par cette question et pouvoir agir de façon concertée sur les déterminants de la réussite éducative. D'autre part, une fois convaincus, tous ces intervenants doivent disposer des outils requis pour pouvoir opérer de tels changements. Ce sont là les deux plans sur lesquels nous travaillons tous très fort depuis 2009.

En terminant, nous souhaitons remercier l'ensemble des 3000 partenaires qui contribuent à améliorer l'environnement des tout-petits québécois. Impossible aussi de passer sous silence le dévouement du personnel d'Avenir d'enfants, qui, chaque jour, consacre tous ses efforts à soutenir ce grand mouvement. Finalement, nous exprimons toute notre reconnaissance aux membres du conseil d'administration, qui assurent une saine gouvernance et aident l'organisation à toujours viser le meilleur intérêt et bien-être des jeunes enfants.

N'oublions pas qu'ensemble, on va plus loin!



## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**M. Jean-Pierre Hotte**

Président du conseil d'administration

**M. Jean-Marc Chouinard**

Vice-président du conseil d'administration

Vice-président, Stratégies et partenariats

*Fondation Lucie et André Chagnon*

**M. Claude Chagnon**

Président

*Fondation Lucie et André Chagnon*

**Mme Sylvianne Chaput**

Vice-présidente, Gouvernance, risque et performance

*Fondation Lucie et André Chagnon*

**M. André Dontigny**

Directeur général de santé publique

*Ministère de la Santé et des Services sociaux*

**Mme Margaret Douek**

Professeur en sciences du développement humain et social

*Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw*

**Mme Paule Mercier**

Directrice, Adaptation scolaire, Développement pédagogique et soutien aux élèves

*Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*

**Mme Marie Rhéaume**

Directrice générale

*Réseau pour un Québec Famille*

**M. Bruno Sioui**

Professeur en sciences du développement humain et social

*Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue*

**Mme Brigitte Thériault**

Sous-ministre adjointe, Direction générale des politiques

*Ministère de la Famille*

## LA MISSION

Contribuer, par le soutien à la mobilisation des communautés locales, au développement global des enfants âgés de 5 ans et moins vivant en situation de pauvreté afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie.

## LA VISION

Que chaque enfant arrive à l'école prêt à entreprendre avec succès son cheminement scolaire.

## LES VALEURS

- Le respect de nos partenaires et du rythme des communautés
- La créativité et le dynamisme dans une approche proactive
- La collaboration
- La transparence et l'intégrité
- La souplesse et l'adaptation
- Le partage des savoirs et des expériences

## LES ENJEUX STRATÉGIQUES

### 1. La reconnaissance de l'importance d'agir tôt dès la grossesse et tout au long de la petite enfance

La société québécoise fait face à différents enjeux, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'économie. Face à ces enjeux, il importe de mettre de l'avant davantage d'actions de prévention et, en ce sens, les premières années de vie d'un enfant offrent des fenêtres d'opportunités inégalées, puisqu'elles sont les plus actives en ce qui a trait aux apprentissages. Durant cette période, il est possible de prévenir des difficultés telles que le décrochage scolaire, la pauvreté ou les inégalités sociales et de santé. Dans ce contexte, l'importance d'agir en petite enfance relève de l'évidence. Pourtant, chaque année, un enfant sur quatre entre à la maternelle avec des retards sur le plan de son développement, selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM). L'équivalent d'un Centre Bell rempli à pleine capacité!

En outre, malgré la présence de politiques sociales visant à soutenir la famille (ex. : congés parentaux, services de garde), et même si intervenants et chercheurs reconnaissent l'importance d'agir tôt, nous ne disposons pas au Québec d'un plan d'action spécifique dédié à la petite enfance, plan qui inviterait l'ensemble des acteurs à reconnaître l'importance de cette dernière et à agir concrètement.

À cet effet, Avenir d'enfants fait la promotion, auprès de milliers d'acteurs rassemblés au sein de regroupements locaux de partenaires, de l'importance d'agir tôt. Par une approche écosystémique s'appuyant sur les facteurs de protection de la petite enfance, nous invitons les communautés locales à analyser l'état de situation des enfants de leur milieu, à partager leurs ressources, à se donner des objectifs communs et à allier leurs efforts en agissant sur les facteurs de protection documentés par la littérature.



## 2. La mise en œuvre de stratégies visant à joindre plus efficacement les familles vivant en situation de pauvreté.

L'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) révélait en 2012 qu'un enfant sur quatre commence la maternelle avec des retards sur le plan de son développement. En milieu défavorisé, cette proportion augmente à un enfant sur trois. Avenir d'enfants cible les enfants, les familles et les communautés moins bien nanties depuis ses débuts, car les besoins importants et spécifiques de cette clientèle méritent que nous nous y attardions avec une certaine intensité. Pour l'organisation, différents contextes contribuent à la défavorisation. Ces contextes concernent en particulier la défavorisation économique, mais également la défavorisation sociale (liée à l'immigration), l'isolement linguistique, la monoparentalité et l'isolement géographique. Il est établi que ces contextes de vie accentuent la vulnérabilité et la précarité des enfants et des familles. En 2015-2016, la majorité des actions financées par Avenir d'enfants ont ciblé des familles et des enfants vivant dans ce type de contexte. La plupart des projets agissent auprès des familles en situation de pauvreté économique (catégorie défavorisation), tel qu'explicitement ciblé dans la mission d'Avenir d'enfants. D'autres actions visent des contextes spécifiques liés à l'immigration, à la monoparentalité et à l'isolement géographique (contexte rural-éloignement).

Il faut également préciser qu'Avenir d'enfants a développé une approche spécifique pour les communautés autochtones et que plusieurs projets en partenariats et innovation ciblent cet enjeu : rejoindre les familles vulnérables.

Avenir d'enfants cible les enfants, les familles et les communautés moins bien nanties depuis ses débuts, car les besoins importants et spécifiques de cette clientèle méritent que nous nous y attardions avec une certaine intensité.

### 3. La mobilisation durable des acteurs à l'égard de la petite enfance

Les premiers cinq ans d'Avenir d'enfants ont été principalement consacrés à la mobilisation des acteurs locaux, y compris les parents, envers la petite enfance, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. Actuellement, 139 regroupements locaux de partenaires (RLP) travaillent à l'amélioration des actions en petite enfance sur leur territoire. Considérant le grand nombre d'acteurs des divers paliers et secteurs et compte tenu de la volonté de pérenniser les résultats obtenus au-delà de 2019, Avenir d'enfants affronte maintenant l'enjeu suivant : passer de la mobilisation des acteurs à un engagement affirmé et durable à l'égard de la petite enfance. Pour ce faire, l'organisation doit aussi préciser comment elle peut contribuer à inciter tous les acteurs non seulement à s'engager, mais à s'engager ensemble dans une perspective durable.

## LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2015-2016

L'année 2015-2016, qui se situe à la moitié de la durée du mandat d'Avenir d'enfants, a été remarquable à plusieurs égards. En voici les principaux faits saillants.

- Plus de 32,3M\$ ont été octroyés en financement de projets pour l'année 2015-2016. Les frais d'administration de la société de gestion ne représentent que 6,6 % du budget de l'année.
- L'organisation a complété le déploiement du soutien aux RLP et aux instances régionales sur l'ensemble du territoire québécois, atteignant ainsi les cibles qu'elle s'était fixées. Elle compte maintenant sur 139 RLP et 13 instances régionales totalisant plus de 3 000 organisations mobilisées à l'égard de la petite enfance.
- Une vaste étude visant à documenter l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans a été réalisée (Perspectives Parents). Les résultats seront diffusés au cours de la prochaine année. L'intention derrière cette enquête est de pouvoir outiller les acteurs qui travaillent auprès de ces parents afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins de ces derniers.
- D'importantes alliances stratégiques se sont créées, s'ajoutant à l'Initiative concertée d'intervention pour le développement des jeunes enfants (ICIDJE)<sup>1</sup>. Il s'agit de la Grande semaine des tout-petits<sup>2</sup>, une

<sup>1</sup> Avenir d'enfants, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ministère de la Famille (MF), ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et Institut de la statistique du Québec (ISQ).

<sup>2</sup> Avenir d'enfants, Association québécoise des centres de la petite enfance, Carrefour action municipale et famille, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, Fondation Lucie et André Chagnon, MEES, MSSS, MF, Réseau pour un Québec Famille.

32,3 M\$ octroyés en financement pour l'année 2015-2016

139 RLP couvrant tout le Québec

13 instances régionales

25 communautés des Premières Nations

1 projet inuit

2 projets avec les autochtones en milieu urbain

29 projets en partenariats et innovation

Total de 3000 organisations mobilisées

Potentiel de 400 000 enfants rejoints

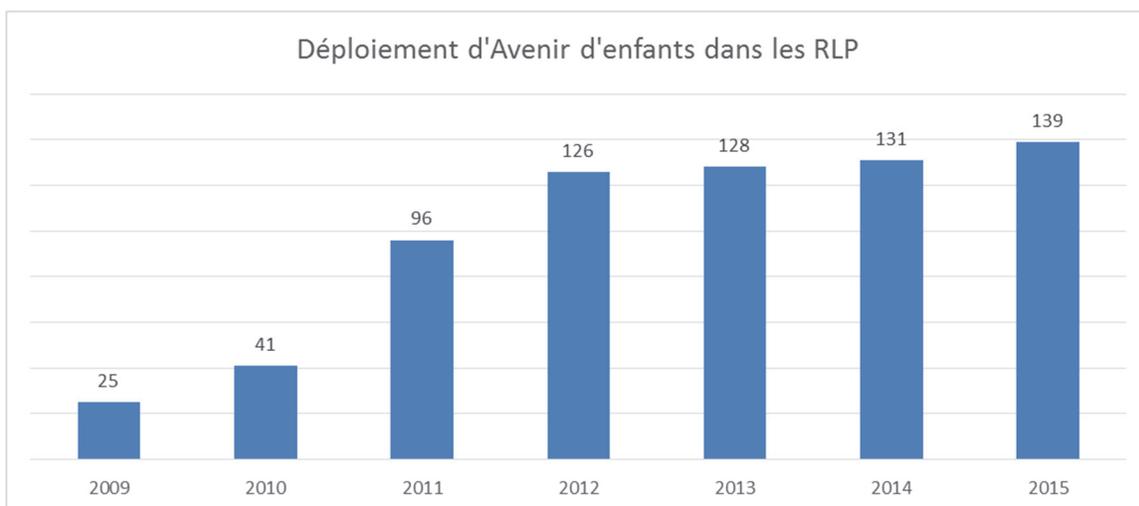
semaine thématique dédiée à la petite enfance, et d'une collaboration de l'Observatoire des tout-petits, un projet soutenu par la Fondation Lucie et André Chagnon.

- La tenue d'un forum sous le thème « Tous pour eux », où plus de 550 acteurs provenant de toutes les régions du Québec se sont rassemblés afin de partager leurs apprentissages et leurs réflexions et de développer par le fait même un réseau de collaboration et d'échange. Deux événements spéciaux se sont greffés à ce forum : un rassemblement des promoteurs de projets en partenariats et innovation, et un rassemblement des communautés autochtones soutenues par Avenir d'enfants dans le cadre de l'entente avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL).
- Le conseil d'administration a adopté une planification stratégique, dégageant ainsi les grandes orientations qui guideront l'organisation jusqu'à la fin de son mandat en 2019.
- Un plan-cadre d'évaluation a été actualisé et mis en œuvre. Il vise à documenter les résultats de l'action collective suscitée par Avenir d'enfants. Le plan s'intéresse aux effets sur la mobilisation et la capacité d'agir des communautés locales, mais aussi auprès des acteurs régionaux, des partenaires des nations autochtones et des promoteurs de projets de partenariat et d'innovation en petite enfance. De plus, Avenir d'enfants a amorcé l'accompagnement de démarches innovantes d'évaluation participative, utiles et porteuses, avec et pour ses partenaires.

## LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES

En 2015-2016, Avenir d'enfants a soutenu 139 RLP, couvrant toutes les régions du Québec. Cela met un terme à la stratégie de déploiement établie dans le premier exercice de planification stratégique. Avenir d'enfants offre un soutien financier et un accompagnement à l'ensemble de ces groupes qui contribuent à réaliser sa mission. L'accompagnement est effectué par des agents de développement en fonction des besoins de chacun des milieux et se décline en six fonctions : observation/veille, avis-conseil, réseautage, coaching, liaison entre les paliers local-régional-provincial, assistance au développement d'outils.

L'accompagnement a pour objectif de faciliter l'introduction de changements durables dans les actions, concertées ou isolées mais toujours volontaires, des partenaires et ainsi d'accroître à long terme leurs retombées positives sur le développement des enfants.



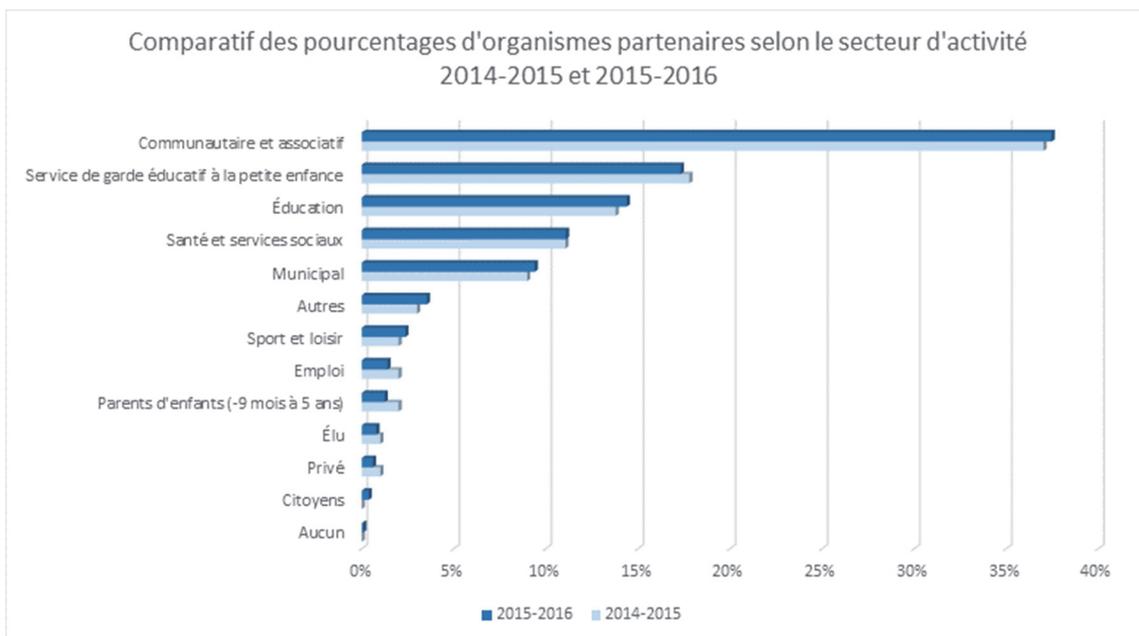
### Des partenaires plus nombreux et diversifiés

La recherche démontre que la vitalité d'un partenariat dans une communauté dépend largement de sa capacité à attirer une diversité de partenaires et à les maintenir engagés. Ainsi, ces derniers contribuent, par leurs idées, leurs expertises et leurs ressources, à apporter des solutions créatives et adaptées aux besoins des familles et des enfants. Des partenaires engagés assument plus de responsabilités dans le plan d'action, partagent plus de ressources, collaborent davantage avec les différents acteurs de la communauté et, ultimement, ont plus d'impact sur les enfants et leur famille.

Les communautés soutenues par Avenir d'enfants regroupent en moyenne vingt organisations partenaires, ce qui témoigne de l'intérêt grandissant pour la petite enfance. Le graphique ci-dessous illustre les secteurs de provenance de ces partenaires. On y constate que le milieu communautaire est très présent et très engagé dans la réalisation de projets financés par Avenir d'enfants.

Certains secteurs plus difficiles à mobiliser autour de la petite enfance ont été ciblés dans la dernière année et ces efforts ont porté fruit : le milieu municipal et le milieu scolaire ont été effectivement plus engagés en 2015-2016. D'autres secteurs, notamment le milieu des services de garde et celui de l'emploi, ont cependant été moins présents. Avenir d'enfants compte poursuivre ses efforts de mobilisation auprès du milieu scolaire et des municipalités et également auprès des citoyens et du secteur privé.

Les communautés soutenues par Avenir d'enfants regroupent en moyenne vingt organisations partenaires, ce qui témoigne de l'intérêt grandissant pour la petite enfance.



### La clientèle visée

En 2015-2016, Avenir d'enfants a soutenu financièrement 1418 actions. Celles-ci ciblent avant tout les enfants et les parents. À cet égard, il ne faut pas se surprendre que davantage d'actions visent à intervenir aussi auprès du parent plutôt qu'uniquement auprès de l'enfant. En effet, les conditions de vie du parent, ses attitudes et ses pratiques sont cruciales et doivent être prises en compte quand il s'agit d'améliorer la situation de son enfant. Par ailleurs, tel que le tableau ci-dessous l'illustre, il y a eu durant les deux dernières années une augmentation substantielle des actions menées auprès des intervenants ainsi que des gestionnaires. Cette augmentation traduit la volonté des communautés accompagnées par Avenir d'enfants de soutenir le développement des compétences et l'enrichissement des pratiques des intervenants, ainsi que d'appuyer les gestionnaires dans leurs actions visant ces changements. La répartition des actions financées par Avenir d'enfants entre différentes clientèles s'avère un gage de succès pour le futur. En effet, la recherche démontre que les projets qui ont le plus d'impact sont ceux qui touchent différentes cibles simultanément et qui se révèlent de grande qualité, notamment en augmentant la qualification des intervenants, mais aussi en assurant un soutien des gestionnaires.

### Nombre d'actions par catégorie de clientèle ciblée

(tiré des 131 plans d'action déposés en avril 2015)

Total d'actions	Enfants	Parents	Intervenants	Gestionnaires	Autres
1 418	742	1 043	531	233	62
≠ 100 %	52 %	74 %	37 %	16 %	4 %

## LE SOUTIEN AUX INSTANCES RÉGIONALES

Pour l'année financière 2015-2016, 13 instances régionales ont demandé à Avenir d'enfants un soutien à leur coordination, soit l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Capitale-Nationale, la Côte-Nord, l'Estrie, la Gaspésie, Lanaudière, les Laurentides, Laval, Montréal, l'Outaouais, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Montérégie. La cible fixée par l'organisation en 2011 était de 14 instances régionales actives. Or, deux nouvelles ententes prendront effet durant l'année 2016-2017 : Jamésie et Mauricie (Centre-du-Québec). La projection initiale sera donc dépassée. Les montants octroyés à ces instances servent principalement à financer des salaires de coordination afin de faciliter la liaison et le réseautage et ainsi améliorer la cohérence des interventions réalisées par les différents acteurs régionaux en petite enfance.

## LE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE

Depuis octobre 2013, 248 organismes communautaires famille (OCF) qui participent activement aux activités des RLP accompagnés par Avenir d'enfants ont bénéficié d'un octroi de 10 000 \$ par année.

Le tableau suivant montre la synthèse des décisions rendues selon les territoires durant les trois dernières années de financement.

### Synthèse des décisions rendues concernant les octrois aux OCF par territoire

Territoire	Total 2013-2015			2015-2016		2015-2016
	Acceptés	Refusés	Général	Reconduits	Nouveaux	Total
Centre	60	23	83	60	11	71
Est	60	16	76	60	8	68
Montréal	46	28	74	46	7	53
Ouest	49	5	54	48	8	56
<b>Total</b>	<b>215</b>	<b>72</b>	<b>287</b>	<b>214</b>	<b>34</b>	<b>248</b>

## LES PROJETS EN PARTENARIATS ET INNOVATION

Sept nouveaux projets en partenariats et innovation ont vu le jour cette année.

- **AGORA : Accroître la reconnaissance de l'action communautaire autonome Famille (phase 2) – Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)**

Le projet AGORA témoigne d'une volonté collective de valoriser, de soutenir, d'outiller et d'enrichir les savoirs mis en commun par les OCF membres de la Fédération et d'en assurer la pérennité. Il vise à mobiliser les membres dans une démarche d'appropriation et de transfert des connaissances sur les pratiques d'action communautaire autonome Famille.

- **Constellation : En action pour les familles isolées (phase 2) – Horizon 0-5**

La phase 2 du projet Constellation a pour but de mettre en place les structures et les conditions favorisant l'appropriation, par les acteurs du milieu, des contenus et des outils développés dans le cadre du projet (34 fiches présentant des stratégies, cahiers thématiques sur les facteurs de réussite pour mieux joindre les familles isolées avec de jeunes enfants, etc.). Le projet vise aussi à constituer une boîte à outils à cette fin.

- **Petite enfance, grande forme (cofinancé avec Québec en forme) – Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ)**

Le projet Petite enfance, grande forme, vise à offrir une foule d'outils pour mettre en place des mesures structurantes dans les services de garde, de manière à favoriser la saine alimentation, le jeu actif et le développement moteur des tout-petits.



- **Accroître les compétences du personnel en milieu de garde en matière de prévention et de dépistage des mauvais traitements physiques chez les 0-5 ans – Centre de liaison sur l’intervention et la prévention psychosociales (CLIPP)**  
Ce projet consiste à travailler avec les milieux afin d’identifier les défis à relever et les mécanismes à mettre en place pour augmenter les capacités du personnel éducateur en matière de protection des enfants.
- **Municipalités et tout-petits, une alliance gagnante – Carrefour action municipale et famille**  
Le projet Municipalités et tout-petits, une alliance gagnante, prend la forme de projets pilotes pour élargir la portée des actions des municipalités, principalement pour les tout-petits de 0 à 5 ans. Son but est de susciter une mobilisation durable de tous les acteurs de la communauté, dont les décideurs municipaux.
- **À petits pas – Amélioration des outils d’intervention – CASIOPE**  
À petits pas est un outil de référence du développement des enfants de la naissance à 60 mois.
- **Soutien à la coordination du Groupe d’action sur la persévérance et la réussite scolaires**

## LES PROJETS AVEC LES NATIONS AUTOCHTONES

Le soutien d’Avenir d’enfants auprès des autochtones (Premières Nations, Inuits et Autochtones en milieu urbain) consiste à établir des partenariats stratégiques qui favorisent la mise en œuvre de projets collectifs dans les communautés et en milieu urbain.

### Soutien aux communautés des Premières Nations (2012-2018)

L’entente conclue en 2012 et reconduite en 2015 entre la Commission santé et services sociaux des Premières Nations du Québec et Labrador (CSSSPNQL) et Avenir d’enfants vise à soutenir les enfants, les familles et les communautés des Premières Nations du Québec dans leur recherche de solutions concrètes pour bien préparer le cheminement de vie et scolaire de tous, et ce, dès la petite enfance.

#### Projets soutenus

- **25 communautés** (sur une possibilité de 29) sont accompagnées et financées par la CSSPNQL dans le cadre de l’Entente et 74 % des activités planifiées localement en 2015-2016 ont été réalisées, ce qui est positif étant donné que la plupart de ces communautés en sont à leur première ou deuxième année de mise en œuvre de projets.

25 communautés (sur une possibilité de 29) sont accompagnées et financées par la CSSPNQL dans le cadre de l’Entente et 74 % des activités planifiées localement en 2015-2016 ont été réalisées.

- **Le projet de Prévention de la violence et des agressions dans les communautés des Premières Nations**, porté par la CSSSPNQL, s'est terminé en décembre 2014. La CSSSPNQL a intégré ce projet à son offre de services aux communautés.
- **Le projet CACO (2015-2018)**, également porté par la CSSSPNQL, permet à celle-ci d'implanter son Cadre d'accompagnement des communautés et organisations des Premières Nations (CACO). Le projet a débuté en juillet 2014 et s'est intensifié au courant de l'année 2015-2016. Le CACO apparaît comme une excellente façon de pérenniser les changements de pratiques sur le plan de l'accompagnement des communautés des Premières Nations entamé par la CSSSPNQL grâce à l'Entente de délégation de l'accompagnement convenue entre Avenir d'enfants et la CSSSPNQL (Entente). Quelques résultats apparaissent déjà, notamment en ce qui concerne les pratiques d'accompagnement et le travail en intersectoriel dans la perspective de faciliter le soutien aux communautés. Les outils et processus de ce projet sont en implantation.

Voici quelques actions réalisées au sein des communautés des Premières Nations.

Pratique ou activité inspirante	Communauté	Description
<b>Cérémonie du nouveau-né</b>	Ekuanitshit (Mingan)	Cérémonie de présentation des nouveau-nés à la communauté. L'objectif est de susciter un engagement parental et communautaire en vue de prendre soin des bébés et de les protéger. Activité traditionnelle qui témoigne de l'importance de la communauté dans l'éducation des enfants ainsi que du rôle de la famille élargie.
<b>Ensemble des activités parents-enfants</b>	Opitciwan	Mobilisation des citoyens et des partenaires autour du plan d'action et de la nouvelle maison de la famille. Beaucoup d'activités qui favorisent l'engagement des parents et la santé globale des enfants (cuisines collectives / déjeuners-causeries / ateliers de purée de bébé / massage de bébé / ateliers sur la gestion des comportements).
<b>Activités culturelles</b>	La plupart des communautés	Une condition gagnante pour favoriser la persévérance scolaire en milieu autochtone est l'intégration des savoirs et des traditions dans les démarches, services, programmes, curriculums. Avant (ou simultanément) de parler d'intégration dans les programmes, il doit y avoir des individus qui vivent cette culture, la mettent en valeur, la partagent et la transmettent aux plus jeunes, qui deviendront à leur tour garants de son rayonnement. Ainsi, on trouve dans la plupart des communautés des activités traditionnelles : pêche père-enfant, rabaska en famille, <i>berry picking</i> , contes et légendes avec aînés, événements sur le territoire, etc.

## Autochtones en milieu urbain

### **Projet Abinodjic (phase 1 : 2011-2015 / phase 2 : 2016-2019)**

Le projet Abinodjic vise à soutenir la production de connaissances et le développement de mécanismes de transfert associés à un projet d'innovation sociale, celui de la clinique Minowé. Ce projet cible les enfants autochtones de 0 à 5 ans vivant en situation de vulnérabilité ainsi que les femmes enceintes. Il repose sur l'élaboration d'un modèle de services de santé et de services sociaux en milieu urbain pour les autochtones de la MRC de la Vallée-de-l'Or. Le modèle se traduit d'abord par l'implantation de la clinique Minowé, puis par la mise sur pied d'une initiative en périnatalité sociale autochtone.

### **Projet Ninan (2014-2016)**

Le projet Ninan est tout à la fois une initiative de mobilisation des communautés, d'innovation sociale et de transfert des connaissances. Son objectif est d'élaborer une stratégie urbaine d'intervention en petite enfance autochtone afin d'appuyer et d'orienter plus efficacement les actions et les programmes des centres d'amitié autochtones et d'optimiser leurs effets.

## Communautés inuites

### **Projet Ilagiinut (2013-2019)**

Ce projet vise d'abord le soutien à une communauté pilote du Nunavik dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action communautaire autour du développement des enfants et du soutien aux familles. Pour ce faire, la communauté et le Northern Village of Kuujjuarapik de la Baie-d'Hudson se mobilisent autour du Tasiurvik Center. Les responsables du projet Ilagiinut travaillent de concert avec les divers services locaux et s'emploient à développer des réseaux de soutien aux échelons local et régional, en respectant l'autodétermination du peuple inuit, sa culture et ses savoirs. Précisons également que les apprentissages acquis en vertu de ce projet pilote seront évalués, pour être ensuite partagés avec les autres communautés du Nunavik.



## ANNEXE 1 : TABLEAUX DES OCTROIS FINANCIERS

### Regroupements locaux de partenaires

**Note :** Les sommes octroyées par le conseil d'administration aux Regroupements locaux de partenaires varient d'une période d'une année à trois ans.

TERRITOIRES	REGROUPEMENTS LOCAUX DE PARTENAIRES	OCTROIS DU CA ANNÉE FINANCIÈRE 2015 - 2016	OCTROIS DU CA CUMULÉS * 2009 - 2016
Centre	Acton	416 811 \$	746 548 \$
Centre	Arthabaska et de l'Érable	514 290 \$	1 196 158 \$
Centre	Ascot	30 000 \$	30 000 \$
Centre	Beauharnois-Salaberry		1 038 374 \$
Centre	Bécancour	139 072 \$	531 953 \$
Centre	Brome-Missisquoi		1 099 875 \$
Centre	Brossard/Saint-Lambert		990 653 \$
Centre	Coaticook	148 274 \$	651 050 \$
Centre	Des Chenaux		396 043 \$
Centre	Des Sources		1 358 151 \$
Centre	Farnham		659 077 \$
Centre	Granit	586 722 \$	1 035 365 \$
Centre	Haut-Richelieu		685 842 \$
Centre	Haut-Saint-François		572 904 \$
Centre	Haut-Saint-Laurent		1 371 077 \$
Centre	Jardins-de-Napierville	361 911 \$	595 254 \$
Centre	Kahnawake		53 120 \$
Centre	La Haute-Yamaska	4 772 \$	1 115 192 \$
Centre	La Vallée-du-Richelieu	638 331 \$	1 124 586 \$
Centre	Longueuil	641 448 \$	1 587 895 \$
Centre	Marguerite-d'Youville		407 768 \$
Centre	Maskinongé	30 000 \$	49 787 \$
Centre	Maskoutains	622 533 \$	1 070 376 \$
Centre	Mékinac	6 045 \$	285 293 \$
Centre	Memphrémagog		1 504 833 \$
Centre	Nicolet-Yamaska	24 508 \$	530 897 \$
Centre	Pierre-De Saurel		1 610 166 \$
Centre	Roussillon—Châteauguay		614 711 \$
Centre	Rouville		793 178 \$
Centre	Saint-Hubert	590 970 \$	1 223 836 \$

TERRITOIRES	REGROUPEMENTS LOCAUX DE PARTENAIRES	OCTROIS DU CA ANNÉE FINANCIÈRE 2015 - 2016	OCTROIS DU CA CUMULÉS * 2009 - 2016
Centre	Shawinigan	6 326 \$	593 536 \$
Centre	Sherbrooke Est (Fleurimont)		1 281 599 \$
Centre	Trois-Rivières	725 085 \$	1 193 337 \$
Centre	Val-Saint-François	10 789 \$	699 175 \$
Centre	Vaudreuil-Soulanges	9 342 \$	472 809 \$
Centre	Waterloo		967 787 \$
Est	Avignon–Bonaventure	5 000 \$	865 643 \$
Est	Basse-Ville (Saint-Roch/Saint-Sauveur)		1 083 327 \$
Est	Beauport		416 292 \$
Est	Bellechasse		670 272 \$
Est	Caniapiscau	193 974 \$	223 974 \$
Est	Charlevoix	149 401 \$	536 724 \$
Est	Chicoutimi	457 128 \$	768 485 \$
Est	COSMOSS Bas-Saint-Laurent	3 457 884 \$	3 457 884 \$
Est	Haute-Ville	221 055 \$	424 113 \$
Est	Îles-de-la-Madeleine		597 070 \$
Est	Jonquière		363 428 \$
Est	Kamouraska		542 579 \$
Est	La Baie	451 665 \$	865 158 \$
Est	La Cité-Limoilou		1 179 332 \$
Est	La Côte-de-Beaupré	44 480 \$	70 372 \$
Est	La Côte-de-Gaspé		339 257 \$
Est	La Haute-Côte-Nord	450 012 \$	818 878 \$
Est	La Haute-Gaspésie	143 352 \$	466 739 \$
Est	La Haute-Saint-Charles	54 991 \$	54 991 \$
Est	La Matanie		987 145 \$
Est	La Matapédia		738 317 \$
Est	La Mitis	7 977 \$	579 192 \$
Est	La Nouvelle-Beauce	439 416 \$	770 039 \$
Est	Lac-Saint-Jean Est	562 485 \$	931 995 \$
Est	Le Domaine-du-Roy		710 420 \$
Est	Le Golfe-du-Saint-Laurent (Basse-Côte-Nord)	374 325 \$	499 053 \$
Est	Le Rocher-Percé		611 068 \$
Est	Les Appalaches	558 519 \$	1 061 869 \$
Est	Les Basques		554 947 \$
Est	Les Etchemins	457 272 \$	838 261 \$

TERRITOIRES	REGROUPEMENTS LOCAUX DE PARTENAIRES	OCTROIS DU CA ANNÉE FINANCIÈRE 2015 - 2016	OCTROIS DU CA CUMULÉS * 2009 - 2016
Est	Lévis	534 165 \$	979 554 \$
Est	Lotbinière		489 138 \$
Est	Manicouagan	8 699 \$	324 927 \$
Est	Maria-Chapdelaine		760 357 \$
Est	Mashteuiatsh		74 864 \$
Est	Minganie	121 308 \$	515 660 \$
Est	Montmagny-L'Islet		1 164 539 \$
Est	Pessamit		15 511 \$
Est	Port-Cartier	436 257 \$	739 150 \$
Est	Portneuf	421 626 \$	884 133 \$
Est	Quartier Duberger-Les Saules	490 311 \$	933 489 \$
Est	Rimouski		698 486 \$
Est	Rivière-du-Loup	295 104 \$	539 244 \$
Est	Robert-Cliche et Beauce-Sartigan		882 939 \$
Est	Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge		487 642 \$
Est	Sept-Îles	460 578 \$	733 400 \$
Est	Témiscouata	4 982 \$	1 086 458 \$
Est	Vanier	30 000 \$	30 000 \$
Montréal	Ahuntsic		1 308 839 \$
Montréal	Anjou		1 157 010 \$
Montréal	Bordeaux-Cartierville	995 451 \$	2 029 574 \$
Montréal	Cavendish	4 912 \$	485 869 \$
Montréal	Centre-Sud		656 616 \$
Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	581 544 \$	1 382 833 \$
Montréal	Lac-Saint-Louis	103 352 \$	370 233 \$
Montréal	Lachine	132 110 \$	438 234 \$
Montréal	LaSalle	107 185 \$	511 124 \$
Montréal	Mercier-Est		1 711 154 \$
Montréal	Mercier-Ouest		971 135 \$
Montréal	Montréal-Nord	30 000 \$	50 000 \$
Montréal	Outremont	30 000 \$	30 000 \$
Montréal	Parc-Extension	662 499 \$	692 499 \$
Montréal	Peter-McGill		533 058 \$
Montréal	Petite-Patrie	21 382 \$	883 454 \$
Montréal	Pierrefond-Roxboro	309 262 \$	1 506 432 \$
Montréal	Pointe-aux-Trembles		1 639 479 \$

TERRITOIRES	REGROUPEMENTS LOCAUX DE PARTENAIRES	OCTROIS DU CA ANNÉE FINANCIÈRE 2015 - 2016	OCTROIS DU CA CUMULÉS * 2009 - 2016
Montréal	Rivière-des-Prairies		1 322 103 \$
Montréal	Rosemont	7 827 \$	605 422 \$
Montréal	Saint-Henri/Petite-Bourgogne	5 500 \$	1 606 799 \$
Montréal	Saint-Laurent	1 274 921 \$	2 559 426 \$
Montréal	Saint-Léonard	716 943 \$	1 218 466 \$
Montréal	Saint-Michel		1 572 163 \$
Montréal	Verdun	30 000 \$	30 000 \$
Montréal	Ville-Émard – Côte-Saint-Paul	726 858 \$	756 858 \$
Montréal	Villeray	614 127 \$	985 728 \$
Ouest	Abitibi (Amos)	716 034 \$	1 118 527 \$
Ouest	Abitibi-Ouest		804 977 \$
Ouest	Antoine-Labelle (Mont-Laurier/Rivière-Rouge)		1 001 482 \$
Ouest	Argenteuil (Lachute)	4 987 \$	1 071 165 \$
Ouest	Aylmer		755 606 \$
Ouest	Chomedey	1 652 \$	763 293 \$
Ouest	Cœur-des-Vallées (Papineau–Petite-Nation)	640 077 \$	1 053 044 \$
Ouest	D'Au-ray		494 322 \$
Ouest	Deux-Montagnes	4 018 \$	1 089 617 \$
Ouest	Est de Laval	675 000 \$	1 246 400 \$
Ouest	Gatineau Ouest		1 294 532 \$
Ouest	Hull en santé		366 027 \$
Ouest	Joliette	374 598 \$	696 330 \$
Ouest	La Vallée-de-la-Gatineau	5 000 \$	1 196 462 \$
Ouest	La Vallée-de-l'Or		1 505 956 \$
Ouest	L'Assomption	317 940 \$	347 940 \$
Ouest	Laval-des-Rapides–Marigot	18 613 \$	512 294 \$
Ouest	Les Collines-de-l'Outaouais		703 707 \$
Ouest	Les Laurentides (Sainte-Agathe)	4 001 \$	1 034 131 \$
Ouest	Les Moulins	30 000 \$	199 458 \$
Ouest	Les Pays-d'en-Haut		1 006 425 \$
Ouest	Matawinie	660 063 \$	1 216 547 \$
Ouest	Mirabel	4 974 \$	279 496 \$
Ouest	Montcalm		960 371 \$
Ouest	Ouest de Laval		852 873 \$
Ouest	Pikogan		72 830 \$
Ouest	Pontiac	619 437 \$	1 236 639 \$

TERRITOIRES	REGROUPEMENTS LOCAUX DE PARTENAIRES	OCTROIS DU CA ANNÉE FINANCIÈRE 2015 - 2016	OCTROIS DU CA CUMULÉS * 2009 - 2016
Ouest	Rouyn-Noranda		1 115 835 \$
Ouest	Sainte-Rose–Fabreville		639 900 \$
Ouest	Saint-Jérôme		844 762 \$
Ouest	Témiscamingue		1 011 120 \$
Ouest	Thérèse-De Blainville	602 184 \$	941 188 \$
Ouest	Vieux-Gatineau		462 965 \$
Ouest	Vimont	410 376 \$	440 376 \$
<b>Total</b>		<b>27 782 022 \$</b>	<b>118 855 625 \$</b>

\*Le cumul des octrois 2009-2015 n'inclut pas les transferts d'actifs entre la Fondation Lucie et André Chagnon et Avenir d'enfants. Aux décisions d'octroi du conseil d'administration d'Avenir d'enfants, des subventions décidées antérieurement par le Conseil de la Fondation ont été assumées en partie par Avenir d'enfants en fonction d'une entente de transfert d'actifs, incluant les engagements contractuels de subventions liées à la création d'Avenir d'enfants.

TERRITOIRES	OCTROIS DU CA ANNÉE FINANCIÈRE 2015 - 2016	OCTROIS DU CA CUMULÉS * 2009 - 2016
Centre	5 507 229 \$	30 138 205 \$
Est	10 831 966 \$	33 366 315 \$
Montréal	6 353 873 \$	27 014 508 \$
Ouest	5 088 954 \$	28 336 597 \$
<b>Total</b>	<b>27 782 022 \$</b>	<b>118 855 625 \$</b>

\*Depuis sa création en 2009, Avenir d'enfants a soutenu financièrement 144 regroupements différents, dont 139 ayant un plan d'action en cours au 31 mars 2016.

## Partenariats avec les nations autochtones

VOLETS	NOM DE L'ORGANISME	PROJETS	OCTROIS DU CA ANNÉE FINANCIÈRE 2015 - 2016	OCTROIS DU CA CUMULÉS 2009 - 2016
<b>Premières Nations</b>	Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)	Budget de démarrage		400 000 \$
		Frais pour l'accompagnement des communautés		1 370 120 \$
		Plan d'action		1 406 923 \$
			<b>- \$</b>	<b>3 177 043 \$</b>
<b>Inuits</b>	Northern Village of Kuujjuarapik	Inuits - Illaginit		<b>- \$</b>
<b>Milieu urbain</b>	Centre d'amitié autochtone de Val d'Or (CAAVD)	Abinodjic	25 263 \$	519 696 \$
		Abinodjic (Phase 2)	974 706 \$	974 706 \$
		Regroupement des Centres d'amitié autochtone du Québec (RCAAQ)		400 000 \$
			<b>999 969 \$</b>	<b>1 894 402 \$</b>
<b>Projets spéciaux</b>	Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)	Forum Premières Nations (2013)		91 300 \$
		Prévention de la violence et des agressions dans les communautés (PVAC)		282 905 \$
		Renforcement des capacités	262 560 \$	354 800 \$
			<b>262 560 \$</b>	<b>729 005 \$</b>
<b>Total</b>			<b>1 262 529 \$</b>	<b>6 861 895 \$</b>

## Projets en Partenariats et innovation (projets en cours)

PROMOTEURS	NOM DU PROJET	OCTROIS DU CA ANNÉE FINANCIÈRE 2015 - 2016	OCTROIS DU CA CUMULÉS 2009 - 2016
Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ)	Ma famille, ma communauté (ACJQ)		1 505 528 \$
Association des haltes garderies communautaires du Québec (AHGCQ)	Grandir en halte-garderie de l'AHGCQ (phase 2)		492 990 \$
Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE)	Petite enfance, grande importance (AQCPE)		2 328 015 \$
Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE)	Petite enfance, grande forme	480 000 \$	480 000 \$
Carrefour action municipale et famille (CAMF)	Municipalités et tout-petits, une alliance gagnante	720 735 \$	720 735 \$
Cégep de Saint-Hyacinthe	Halte-garderie du cœur... pour toujours (cégep de Saint-Hyacinthe)		1 156 958 \$
Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP)	Accroître les compétences du personnel en milieu de garde en matière de prévention et de dépistage des mauvais traitements physiques chez les 0-5 ans	33 424 \$	33 424 \$
Fédération québécoise des organismes communautaires (FQOCF)	Agora (FQOCF) - Phase 2	2 845 391 \$	2 845 391 \$
Fondation OLO	1000 jours pour savourer la vie (OLO)		3 030 000 \$
La Maison Bleue	Un modèle innovateur en périnatalité sociale (Maison Bleue)		519 870 \$
Le Centre d'aide et de soutien aux intervenants et organismes en petite enfance (CASIOPE)	Amélioration des outils d'intervention À petits pas	28 500 \$	28 500 \$
Premiers pas Champlain/Home Start Champlain	L'amélioration de l'accès aux services en développement du langage et en orthophonie dans l'ensemble des territoires de CSSS de la Montérégie (phase 1)		270 000 \$
Regroupement des centres de la petite enfance de l'Île-de-Montréal (RCPEIM)/Horizon 05	Constellation : En action pour les familles isolées (Horizon 0-5) (phase 2)	489 293 \$	489 293 \$
Réseau Réussite Montréal/Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire	Soutien à la coordination du Groupe d'action	10 000 \$	10 000 \$
Université du Québec en Outaouais (UQO)	Initiative Amis des pères (UQO)		2 594 649 \$
Université Laval	Portés sur la qualité, nourrissons 0-30 mois (UdL-RCPEATNQ)		357 185 \$
<b>Total</b>		<b>4 607 343 \$</b>	<b>16 862 538 \$</b>

## Projets en Partenariats et innovation (projets terminés)

PROMOTEURS	NOM DU PROJET	OCTROIS DU CA ANNÉE FINANCIÈRE 2015 - 2016	OCTROIS DU CA CUMULÉS 2009 - 2016
Association des haltes garderies communautaires du Québec (AHGCQ)	Grandir en halte-garderie de l'AHGCQ		272 800 \$
Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE)	Fonctions qualités (AQCPE)		2 641 641 \$
Carrefour action municipale et famille (CAMF)	Municipalités amies des enfants (CAMF)		135 000 \$
Cégep de Saint-Jérôme	Jeux d'enfants (Cégep de Saint-Jérôme)		2 750 000 \$
Centre de santé et de services sociaux de la Montagne	Jouer et se raconter (ERIT)		13 722 \$
Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP)	Enquête sur l'expérience préscolaire (DSP)		197 000 \$
Fédération québécoise des organismes communautaires (FQOCF)	Agora (FQOCF)		4 569 780 \$
Fondation du Dr Julien	Pédiatrie sociale en communauté (FDJ)		1 870 000 \$
Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)	Guide Mieux Vivre 2-5 ans (INSPQ)		53 400 \$
Le Réseaux des Centres de ressources périnatales	Victoires (RCRP)		150 000 \$
Regroupement des centres de la petite enfance de l'Île-de- Montréal (RCPEIM)/Horizon 05	Constellation : En action pour les familles isolées (Horizon 0-5)	40 000 \$	574 641 \$
Université de Montréal	AIDES (UdM)		448 705 \$
Université du Québec à Trois-Rivières	Carrefour national en éducation à la petite enfance (UQAT)		19 102 \$
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	UQAT RCPEATNQ		148 825 \$
Ville de Montréal	Projet d'animation en ÉLÉ		20 000 \$
Vivre Saint-Michel en santé	Vivre St-Michel en santé		65 000 \$
<b>Total</b>		<b>40 000 \$</b>	<b>13 929 616 \$</b>
<b>TOTAL OCTROIS - PROJETS EN PARTENARIATS ET INNOVATION</b>		<b>4 647 343 \$</b>	<b>30 792 154 \$</b>

## Instances régionales

TERRITOIRES	INSTANCES RÉGIONALES	OCTROIS DU CA ANNÉE FINANCIÈRE 2015 - 2016	OCTROIS DU CA CUMULÉS 2009 - 2016
Centre	Estrie		166 660 \$
Centre	Montérégie	162 500 \$	233 333 \$
Est	Bas-Saint-Laurent		272 500 \$
Est	Capitale-Nationale		262 500 \$
Est	Côte-Nord		200 000 \$
Est	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	50 000 \$	187 500 \$
Est	Saguenay—Lac-Saint-Jean		212 500 \$
Montréal	Montréal	162 500 \$	412 500 \$
Ouest	Abitibi-Témiscamingue		187 500 \$
Ouest	Lanaudière		250 000 \$
Ouest	Laurentides	62 500 \$	62 500 \$
Ouest	Laval		237 500 \$
Ouest	Outaouais		287 500 \$
<b>Total</b>		<b>437 500 \$</b>	<b>2 972 493 \$</b>

## Projets en Alliances stratégiques, valorisation et communication

PROJETS ALLIANCES STRATÉGIQUES	PROMOTEUR	OCTROIS DU CA ANNÉE FINANCIÈRE 2015 - 2016	OCTROIS DU CA CUMULÉS 2009 - 2016
1.2.3 Géant	Société de Télédiffusion du Québec (Télé-Québec)		1 000 000 \$
Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM)	Institut de la statistique du Québec	1 032 230 \$	2 034 928 \$
Grandes rencontres sur la persévérance scolaire (GRPS)	Réseau Réussite Montréal/Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire		550 000 \$
Semaine québécoise des familles	Réseau pour un Québec famille		70 000 \$
<b>Total</b>		<b>1 032 230 \$</b>	<b>3 654 928 \$</b>

## Organismes communautaires famille (article 4.8)

TERRITOIRES	NOMBRE D'ORGANISMES	OCTROIS DU CA ANNÉE FINANCIÈRE 2015 - 2016	OCTROIS DU CA CUMULÉS 2009 - 2016
Centre	71	1 370 000 \$	2 510 000 \$
Est	68	1 330 000 \$	2 520 000 \$
Montréal	51	1 020 000 \$	1 920 000 \$
Ouest	55	1 050 000 \$	2 010 000 \$
<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>4 770 000 \$</b>	<b>8 960 000 \$</b>

## ANNEXE 2 : ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

### SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS

#### RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
<b>PRODUITS</b>		.
Contributions pour les activités	<b>42 680 203 \$</b>	40 276 093 \$
Revenus de placements	<b>173 271</b>	392 303
Apports afférents aux stocks - Jeux d'enfants		61 846
Amortissement		
Apports afférents aux immobilisations corporelles	<b>99 345</b>	137 453
	<b>42 952 819</b>	40 867 695
<b>CHARGES</b>		
<b>Fonction Soutien aux communautés et Partenariat</b>		
Dotations – Communautés	<b>27 133 145</b>	23 604 491
Dotations – Partenariats	<b>5 182 725</b>	6 854 672
Frais de fonctionnement	<b>7 796 908</b>	7 538 994
	<b>40 112 778</b>	37 998 157
<b>Fonction Administration</b>	<b>2 840 041</b>	2 869 538
<b>Total des charges</b>	<b>42 952 819</b>	40 867 695
<b>Excédent des produits sur les charges et actif net</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

## SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS

### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 878 332 \$	13 864 108 \$
Débiteurs	117 636	170 123
Stocks – Jeux d'enfants	569 682	569 682
Frais payés d'avance	11 205	23 032
	15 576 855	14 626 945
Immobilisations corporelles	219 443	297 445
	15 796 298 \$	14 924 390 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	3 527 210	2 792 424
Apports reportés	11 479 963	11 264 839
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	219 443	297 445
Apports reportés afférents aux stocks – Jeux d'enfants	569 682	569 682
	15 796 298	14 924 390
	-	-
<b>ACTIF NET</b>		
	15 796 298 \$	14 924 390 \$

Les états financiers audités complets sont disponibles sur demande.

Au nom du Conseil,



Jean-Pierre Hotte  
Administrateur



Claude Chagnon  
Administrateur



# ÉTATS FINANCIERS DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS





**FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS**

**ÉTATS FINANCIERS (non audités)**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**



## TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS	Page
Résultats et variation de l'actif financier net.....	1
Situation financière.....	2
Notes complémentaires.....	3



**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS**  
**ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE LA VARIATION DE**  
**L'ACTIF FINANCIER NET (non audités)**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**

---

	<u>2016</u>		<u>2015</u>
	<u>Budget</u>	<u>Résultats réels</u>	<u>Résultats réels</u>
<b>PRODUITS</b>			
Taxes à la consommation - Tabac	15 000 000 \$	15 000 000 \$	15 000 000 \$
Intérêts sur le Fonds général	139 100	68 169	136 895
	<u>15 139 100 \$</u>	<u>15 068 169 \$</u>	<u>15 136 895 \$</u>
<b>CHARGES</b>			
Subvention pour le développement des jeunes enfants	21 250 000 \$	21 250 000 \$	10 000 000 \$
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL</b>	<u>(6 110 900) \$</u>	<u>(6 181 831) \$</u>	<u>5 136 895 \$</u>
<b>ACTIF FINANCIER NET AU DÉBUT</b>	<u>32 855 900</u>	<u>32 847 889</u>	<u>27 710 994</u>
<b>ACTIF FINANCIER NET À LA FIN</b>	<u><u>26 745 000 \$</u></u>	<u><u>26 666 058 \$</u></u>	<u><u>32 847 889 \$</u></u>

---

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)**  
**AU 31 MARS 2016**

---

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Intérêts courus à recevoir	13 597 \$	30 111 \$
Avances au Fonds général	<u>26 652 461</u>	<u>32 817 778</u>
	<b>26 666 058 \$</b>	<b>32 847 889 \$</b>
<b>PASSIF</b>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>
<b>ACTIF FINANCIER NET</b>	<u><u>26 666 058 \$</u></u>	<u><u>32 847 889 \$</u></u>

---

Obligations contractuelles (note 3)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

---

Line Bérubé, sous-ministre

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES (non auditées)**  
**AU 31 MARS 2016**

---

**1. CONSTITUTION ET OBJET**

Le Fonds, fonds spécial constitué par la Loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants et modifiant la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie, en date du 30 septembre 2009, a débuté ses activités le 2 décembre 2009. Il est administré par le ministère de la Famille.

Le Fonds a pour mission de contribuer à la réalisation de la mission du ministre de la Famille, en soutenant le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté, afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité.

Le Fonds est affecté au financement d'activités, de projets et d'initiatives visant à favoriser le plus tôt possible le développement global de ces enfants tout en reconnaissant le rôle prépondérant des parents, à soutenir les parents, dès la grossesse, en leur procurant les outils les plus susceptibles de contribuer à ce développement et à soutenir l'innovation de même que l'acquisition et le transfert de connaissances en ces matières.

Les surplus du fonds existant à la date de cessation d'effet de l'article 1 sont virés au fonds général et sont affectés au financement de mesures complémentaires conformes aux objets du fonds pour le développement des jeunes enfants, déterminées par le gouvernement et selon les modalités qu'il établit.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Le Fonds pour le développement des jeunes enfants dresse ses états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements présentés dans ces états financiers sont fondés, lorsque requis, sur des estimations et sur le jugement rigoureux de la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

**Revenus**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

**Charges**

Les transferts sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les transferts ont été autorisés.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES (non auditées)**  
**AU 31 MARS 2016**

---

**3. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Dans le cadre de ses opérations, le Fonds s'est engagé à verser à la Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants une subvention d'un montant de 71 250 000 \$ (2015 - 92 500 000 \$). Les obligations contractuelles liées à cet engagement pour les prochains exercices s'élèvent à :

2017	21 250 000
2018	21 250 000
2019	21 250 000
2020	7 500 000
	<u>71 250 000</u> \$

**4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds conclut des opérations commerciales avec les apparentés dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

# MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE





**ENTENTE DE MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE DE PARTENARIAT DU  
1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009** conclue pour valoir en date du 2 novembre 2016

**ENTRE :** **LE MINISTRE DE LA FAMILLE**, pour et au nom du  
Gouvernement du Québec, agissant par madame  
Line Bérubé, sous-ministre;  
(ci-après le « **Ministre** »);

**ET :** **LA FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON**,  
personne morale à but non lucratif dûment constituée  
dont le siège social est situé au 2001, avenue McGill  
College, bureau 1000, Montréal, Québec H3A 1G1,  
représentée aux fins des présentes par monsieur  
Jean-Marc Chouinard, président, dûment autorisé, tel  
qu'il le déclare;  
(ci-après la « **Fondation** »).

**ATTENDU QUE** le Ministre et la Fondation (collectivement les « **Partenaires** ») ont signé un  
protocole d'entente pour valoir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 jusqu'au 30 septembre 2019 (tel  
qu'amendé depuis, le « **Protocole d'entente** »), en vertu duquel le Ministre et la Fondation  
verseront respectivement à la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes  
enfants (la « **Société de gestion** ») la somme de 150 000 000 \$ et la somme de 250 000 000 \$,  
à raison, annuellement, de 15 000 000 \$ par le Ministre et de 25 000 000 \$ par la Fondation;

**ATTENDU QUE** le Protocole d'entente précité a été modifié une première fois par une entente  
conclue pour valoir en date du 1<sup>er</sup> octobre 2011, une deuxième fois par une entente conclue  
pour valoir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 et une troisième fois par une entente conclue pour  
valoir à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 de façon à ce que la contribution monétaire de la Fondation  
soit ultimement réduite à 235 000 000 \$, à être versée au moyen de versements annuels  
de 25 000 000 \$ pour chaque année de la durée du Protocole d'entente, à l'exception des  
années financières 2011-2012 à 2016-2017, pour lesquelles les versements sont de  
22 500 000 \$ chacun, et ce, afin de tenir compte d'une contribution autre que monétaire de la  
Fondation, soit la réalisation d'une campagne sociétale intitulée *Naître et grandir* pendant ces  
années;

**ATTENDU QUE** la Fondation désire lancer une nouvelle campagne sociétale *Naître et grandir*,  
pour les années financières 2017-2018 à 2019-2020, qui vise à favoriser la réussite éducative  
en faisant valoir l'importance de la stimulation précoce et globale de l'enfant de moins de 3 ans  
sur son développement ainsi que le rôle essentiel des parents et de l'entourage;

**ATTENDU QUE** le message de cette nouvelle campagne sociétale est compatible avec la  
mission et les préoccupations respectives des deux Partenaires;

**ATTENDU QUE** les Partenaires s'entendent pour réduire à nouveau la contribution de la  
Fondation à l'Entente de partenariat de 2 500 000 \$ par an pour les années financières  
2017-2018 à 2019-2020 en contrepartie de la réalisation de la nouvelle campagne sociétale  
*Naître et grandir* 2017-2020 par la Fondation;

**ATTENDU QUE** les Partenaires désirent également prolonger leur entente de partenariat.

**EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. L'article 2.1 de l'Entente de partenariat est remplacé par le suivant :

« 2.1. Le Ministre et la Fondation concluent par les présentes un partenariat (le  
" **Partenariat** ") d'une durée de onze (11) ans, du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2020,  
afin de financer et de soutenir conjointement des Projets selon la dynamique et les conditions  
dont témoignent les présentes »

2. L'article 2.2 de l'Entente de partenariat est remplacé par le suivant :

« 2.2. Le Ministre et la Fondation consacreront à ce Partenariat les sommes de 150 000 000 \$ et de 227 500 000 \$ respectivement, à raison de versements mensuels consécutifs, sous réserve de tout ajustement ou suspension à ces versements dont pourront convenir les Partenaires et la Société de gestion selon les besoins de liquidités de la Société de gestion, étant entendu toutefois que la totalité des sommes mentionnées aux présentes devront avoir été versées à la Société de gestion dans les jours précédant, quant au Ministre, la date de cessation des effets de la Loi, et quant à la Fondation, la date précédant la fin de la présente entente. Les revenus générés par les sommes versées s'ajoutent à ces sommes, au bénéfice de la Société de gestion. Toute portion des sommes versées et des revenus générés par celles-ci non utilisée au cours d'une année donnée s'ajoutera aux sommes qui doivent être versées à la Société de gestion au cours de l'année ou des années suivantes. »

3. L'article 7 de l'Entente de partenariat est remplacé par le suivant :

« 6. La présente entente vaut pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2020; le cas échéant, elle pourrait se terminer au-delà de cette période pour permettre à la Société de gestion de s'acquitter d'obligations restantes qui lui incombent encore et pour pourvoir à la fermeture de ses livres. »

Toute autre disposition de l'Entente de partenariat non modifiée par les présentes demeure inchangée.

**EN FOI DE QUOI** les parties ont signé la présente entente de modification en double exemplaire aux dates et aux lieux suivants.

**LE MINISTRE DE LA FAMILLE**

Date : 15 décembre 2016  
Lieu : Québec

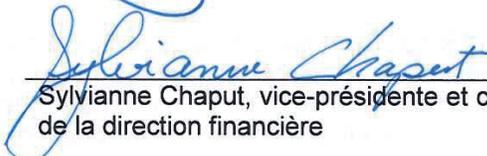
Par :   
Line Bérubé, sous-ministre

**FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON**

Date : 4/11/2016  
Lieu : Montréal

Par :   
Jean-Marc Chouinard, président

Date : 3/11/2016  
Lieu : Montréal

Par :   
Sylvianne Chaput, vice-présidente et chef de la direction financière



